

LE CORONAVIRUS PROGRESSE VITE

Chacun a la possibilité d'agir pour aider à sauver des vies.

FORTE PROGRESSION

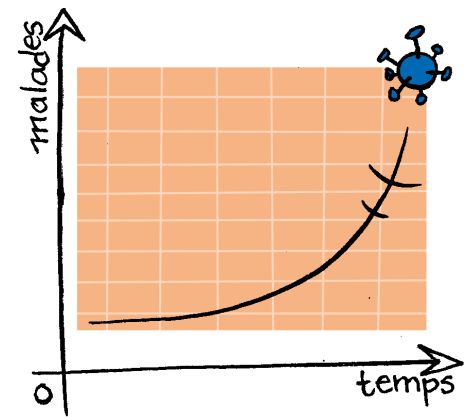
Ce mardi, le coronavirus avait fait au moins 7 063 morts dans le monde. En France aussi, il se développe très vite. Lundi, 1 210 personnes avaient été contaminées en 24 heures. Depuis l'arrivée du COVID-19 en France, 6 633 personnes ont été reconnues malades et 148 personnes sont décédées. En réalité, il y a plus de personnes touchées par le coronavirus.

Aujourd'hui, seules celles qui ont des problèmes de santé importants passent un test pour savoir si elles ont le coronavirus. Le plus souvent, la maladie ressemble à un gros rhume, une grippe... il n'y a alors pas besoin de faire de test. Mais le risque est de contaminer d'autres

personnes plus fragiles. Depuis plusieurs jours, les professionnels de santé sont très inquiets. Avant l'arrivée du coronavirus, l'hôpital était déjà en crise. Si la maladie continue à se développer, les professionnels de santé ne seront pas assez nombreux, les lits et le matériel manqueront pour accueillir les malades... C'est déjà le problème dans l'est de la France où il y a beaucoup de personnes touchées.

DIFFICILE D'Y CROIRE !

Samedi, le Premier ministre a annoncé que seuls les commerces importants resteraient ouverts : l'alimentation (boulangeries, supermarchés, boucheries...), les tabac-presse, les vendeurs et réparateurs d'ordinateurs...



Tous les autres, les bars, les restaurants, mais aussi les bibliothèques, les musées... sont maintenant fermés. Pourtant, dimanche, beaucoup de personnes ont profité de la journée comme si le coronavirus n'était pas là. Elles ne se protégeaient pas et ne protégeaient pas les autres... Sur internet, de nombreux professionnels de santé ont demandé de les aider : « On a besoin de toi, reste chez toi ! ».

LES ANNONCES DU PRÉSIDENT

Lundi soir, le Président s'est à nouveau exprimé. Il a fait plusieurs annonces. Chacun doit limiter ses déplacements.

COMPRENDRE LA GRAVITÉ

Le Président veut que les Français comprennent la gravité de la situation. Chacun doit agir pour protéger ses proches et pour permettre aux professionnels de santé de soigner le mieux possible.

RESTER CHEZ SOI

Comme en Italie et en Espagne, les Français doivent maintenant rester chez eux. Ils doivent limiter le plus possible leurs déplacements pendant au moins 15 jours. Ils peuvent seulement sortir pour faire des courses, se soigner, et aller travailler quand ils ne peuvent pas travailler chez eux.

ÉLECTIONS REPORTÉES

Dimanche, les Français ont été très nombreux à ne pas voter : 55,36 %. Près de 30 000 maires ont été élus dès le premier tour. Pour les autres, le 2^{ème} tour des élections municipales qui devait

être organisé dimanche prochain va être reporté, peut-être en juin.

ARRÊT DES RÉFORMES

Le Président a expliqué que l'urgence est de lutter contre le coronavirus. La réforme des retraites et d'autres ne seront pas votées pour le moment. La ministre du Travail a aussi informé que la réforme de l'allocation chômage, qui réduisait les droits, ne débutera pas au 1^{er} avril. Elle est reportée en septembre.

MASQUES DE PROTECTION

Plus de 11 000 masques et des gels hydroalcooliques pour le lavage des mains ont été volés dans les hôpitaux. Le Président a annoncé la distribution de masques en priorité aux personnels hospitaliers et aux médecins, dès mardi, dans les 25 départements les plus touchés, puis dans les autres à partir de mercredi.



AIDES AUX ENTREPRISES

Emmanuel Macron promet des aides aux entreprises pour le paiement des cotisations, des impôts et pour le remboursement des prêts. Ils pourront être payés plus tard. Des salariés, qui ne peuvent pas travailler, seront au chômage partiel : 84 % de leur salaire net devrait être payé par l'État.

FERMETURE DES FRONTIÈRES

Ce mardi, à midi, les frontières de l'Union européenne ont été fermées, pour 30 jours. Cependant, les Français en voyage à l'étranger pourront rentrer.

SORTIES : LES DROITS ET LES INTERDITS ?

Après l'intervention du Président, le ministre de l'Intérieur a donné plus d'explications sur les sorties autorisées ou non.

TRAVAIL

Le Président a demandé à tous ceux qui le peuvent d'organiser leur travail à la maison, pour rester chez eux. Les déplacements sont autorisés pour ceux qui sont obligés d'aller travailler (professionnels de santé, vendeurs dans les magasins d'alimentation...). Les employeurs doivent leur donner un document expliquant qu'ils doivent venir travailler.

COURSES, SOINS...

Il est aussi possible de se déplacer pour aller faire des courses, se soigner, pour aider des personnes fragiles (faire les courses pour des personnes âgées...). Les parents séparés peuvent continuer la garde partagée des enfants. Mais il faudra toujours penser à ne pas être trop près les uns des autres...

CE QUI EST INTERDIT...

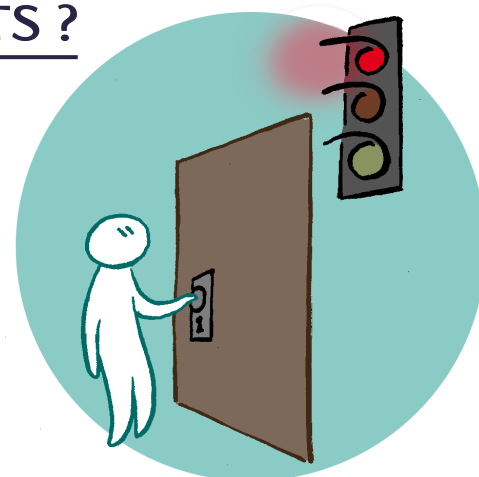
Inviter des amis, faire des repas de famille, pique-niquer dans un parc... ce n'est pas autorisé. Il faut essayer de voir le moins de personnes possible, pour limiter les contaminations.

CONTRÔLES, AMENDES...

100 000 policiers et gendarmes vont réaliser des contrôles. Ils vont vérifier que les personnes ne sortent pas de chez elles pour rien. Chacun devra remplir un papier (voir article ci-dessous) expliquant pourquoi il doit sortir. Si une personne ne respecte pas les nouvelles règles, elle devra payer une amende. Au départ, l'amende sera de 38 € mais elle pourrait rapidement augmenter à 135 €.

PRENDRE L'AIR...

Il est possible de faire un peu de sport mais pas en groupe. Par



exemple, il est possible d'aller courir seul. Sortir le chien, prendre l'air près de chez soi est aussi autorisé...

GARDER DES RELATIONS

Emmanuel Macron a appelé à rester en relation les uns avec les autres. Il invite à imaginer de nouvelles solidarités entre voisins, avec les personnes âgées... mais en restant à la maison. Il est toujours possible de prendre des nouvelles par téléphone, en vidéo sur internet...

DOCUMENT OBLIGATOIRE

Pendant les 15 prochains jours, toutes les personnes qui sortiront devront pouvoir expliquer pourquoi elles ne sont pas chez elles.

DOCUMENT À AVOIR

Avant de sortir, il faut maintenant compléter un document. Il est possible de l'obtenir sur le site internet du ministère de l'Intérieur, à cette adresse :

www.interieur.gouv.fr



DOCUMENT OBLIGATOIRE

Si vous n'avez pas internet ou pas d'imprimante, les informations peuvent être écrites à la main, sur une feuille.

QUE FAUT-IL DIRE ?

Sur le document, il est demandé le nom et le prénom, la date de naissance, l'adresse. Il faut ensuite expliquer pourquoi on sort :

- par obligation professionnelle
- pour faire des achats qui serviront à manger, à se laver...
- pour des raisons de santé (médecin...)
- pour des raisons familiales très importantes, pour aider des personnes fragiles, pour la garde des enfants
- pour un déplacement court : prendre l'air près de chez soi, faire un peu de sport, sortir le chien...

Il ne faut pas oublier d'ajouter la date et la signature.

PAS DE LOGEMENT ?

Quelles sont les solutions pour les personnes sans logement ?

24 associations, dont Médecins du monde, l'Auberge des migrants, Emmaüs... s'inquiètent de la situation des migrants. À Calais, à Grande-Synthe, des centaines de personnes vivent dehors, dans le froid, la peur, la fatigue... Elles vivent à plusieurs dans de petites tentes. Elles peuvent difficilement se laver les mains. Les associations demandent qu'elles soient accueillies et logées. Elles s'inquiètent aussi des mineurs isolés qui étaient hébergés dans les établissements scolaires aujourd'hui fermés. Il y a aussi tous les enfants qui ne pourront pas suivre les cours sur internet.

MÉDICAMENTS À ÉVITER

Des médecins conseillent aux personnes qui ont de la fièvre de prendre du paracétamol (Doliprane, Dafalgan). Ils pensent qu'il est mieux de ne pas prendre des anti-inflammatoires (Ibuprofène, Nurofen, Naproxène, Diclofanec...) qui pourraient aggraver les problèmes liés au COVID-19. Si vous avez des doutes, contactez un médecin.

DISCOURS DU PRÉSIDENT ET VÉLOTYPE

Les 12 et 16 mars, les discours d'Emmanuel Macron étaient accessibles en vélotypie : sous-titrage fait en direct, avec un clavier spécial. De nombreux entendants ont découvert cette technique de sous-titrage et certains n'ont pas compris pourquoi il y avait des fautes.

DISCOURS IMPORTANT

Judi 12 et lundi 16 mars, les discours du Président étaient interprétés en LSF, même si la taille de l'interprète à l'écran était petite (il est conseillé que l'interprète soit visible sur 1/3 de l'écran). Ils étaient aussi sous-titrés en direct grâce à un professionnel vélotypiste. Le 12 mars, il y avait quelques erreurs (surtout des fautes qui étaient corrigées en direct). Après le discours, des entendants ont fait des commentaires sur ce sous-titrage. Beaucoup n'ont pas compris pourquoi il y avait des fautes. Certains se sont moqués de la personne qui réalisait ce sous-titrage. Des vélotypistes ont réagi pour expliquer leur métier.

LA VÉLOTYPE

Pour être vélotypiste, il faut suivre une formation d'au moins un an pour apprendre à se servir du clavier de vélotypie (clavier spécial, en photo). Avec ce clavier, il faut utiliser ses 10 doigts et le bas des



mains. Les lettres sont en double, à gauche et à droite. Les voyelles sont au centre du clavier. Pour écrire les mots plus rapidement, les vélotypistes peuvent taper sur plusieurs touches en même temps (elles permettent d'écrire le mot en syllabes c'est-à-dire plusieurs lettres en même temps). Le logiciel de vélotypie s'occupe de reconnaître les mots, de les corriger... Il peut aussi reconnaître



des mots écrits en raccourci pour les écrire entièrement. Par exemple, si un vélotypiste tape « bjr », le logiciel écrit « bonjour ». La vélotypie est surtout utilisée en conférences, en congrès, en réunions publiques...

RÉACTIONS DE VÉLOTYPELISTES

Sylvia, la vélotypiste qui a réalisé le sous-titrage du 12 mars, a répondu à une interview de la radio NRJ. Elle fait ce travail depuis 20 ans, mais elle était très stressée de sous-titrer le discours du Président. C'est pour cette raison qu'elle a fait plus d'erreurs que d'habitude. Une autre professionnelle a expliqué que ce travail est très difficile. Il faut beaucoup d'entraînement, être très bon en français, être capable d'écouter et d'écrire en même temps... Quand une faute est faite, le vélotypiste doit se dépêcher de la corriger tout en continuant d'écouter et de mémoriser pour écrire la suite. Parfois, il peut donc rester quelques erreurs.

LSF ET FRANÇAIS ENSEMBLE

Emmanuelle Laborit a été choisie pour être marraine de la Semaine de la langue française et de la francophonie. Elle a souhaité mettre en valeur la LSF.

RENDRE LA LSF PLUS VISIBLE

Chaque année, la Semaine de la langue française et de la francophonie fête le français. Du 14 au 22 mars, de nombreux événements devaient être organisés : lectures de poésies, conférences, pièces de théâtre, rencontres d'auteurs... (presque tous ces événements ont été annulés sauf ceux proposés sur internet). Emmanuelle Laborit et le chanteur Abd al Malik sont la marraine et le parrain de cette semaine. Emmanuelle Laborit profite de cet événement pour rendre la LSF plus visible. Elle rappelle que, aujourd'hui encore, il y a très peu de LSF dans les médias (surtout à la télévision). Elle demande aussi qu'il y ait des sous-titres pour tous les films, les émissions, les reportages...

RICHESSSE DE LA LSF ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

Dans une [interview sur Franceinfo](#) (avec interprète LSF-français), Emmanuelle Laborit a expliqué qu'il y a des échanges entre la LSF et le français. Ces deux langues se complètent et se rendent plus riches l'une et l'autre. Emmanuelle Laborit a aussi rappelé que la LSF n'est pas réservée aux sourds. Par exemple, à l'IVT, les sourds, les entendants et les malentendants se mélangent et créent ensemble, grâce à la LSF.



PETITE INFO

MANIFESTATION ANNULÉE

À cause du COVID-19, l'association Sourds en Colère a dû annuler sa manifestation prévue le jeudi 26 mars (elle organisait cette manifestation pour demander l'inscription de la LSF dans la Constitution, des écoles bilingues, la reconnaissance de la culture sourde...).

[Vidéo en LSF de Sourds en Colère](#)



TÉLÉVISION

MÉDECIN SOURDE

Depuis le 11 mars, TF1 diffuse la 16^{ème} saison de la série « Grey's anatomy ». C'est dans cette saison que l'histoire intègre un médecin sourde jouée par l'actrice sourde Shoshannah Stern (lire Info-F@x n°1923). Elle apparaît dans les épisodes 13 et 14.